



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 janvier 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 février 2003

**Acquisitions de divers terrains appartenant à Monsieur SOIGNER
dans le secteur de Cholette**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Jannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance :

Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2003

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre de recherche de terrains destinés à la constitution de réserves foncières, Monsieur SOIGNIER Jacques a accepté de vendre à la Ville de NIORT diverses parcelles de terrain :

Parcelle vendue en partie pour le Chemin Communal :

Une parcelle de terrain sise au lieudit « Les Aumoneries » cadastrée section IR n° 21 pour une contenance de 84 m².

Il est précisé que cette parcelle provient de la division de la parcelle anciennement cadastrée section IR n° 6 pour 1 ha 12 a 71 ca, en n° 21 et n° 22 pour 1 ha 11 a 87 ca, en vertu d'un procès-verbal de délimitation d'ensemble n° 7641N du 27 juillet 2001 dressé par Monsieur Joël DUPUIS, Géomètre à Niort.

Parcelles vendues en totalité :

- 1 Des parcelles de terrains sises au lieudit « La Roue » et « Rue du Maréchal Leclerc », cadastrées section IW n° 150 pour 31 a 81 ca et n° 159 pour 52 a 19 ca.
- 2 Une parcelle de terrain sise au lieudit « Le Petit Vigneau » cadastrée section KI n° 43 pour une contenance de 1 ha 20 a 96 ca.
- 3 Une parcelle de terrain sise au lieudit « Champ roucher » cadastrée section IS n° 2 pour une contenance d'1 ha 85 a 98 ca.
- 4 Une parcelle de terrain sise au lieudit « Les Aumoneries » cadastrée section IR n° 22 pour une contenance d'1 ha 11 a 87 cas (ancienne parcelle IR 6).

Cet accord est intervenu, à savoir :

1 – concernant la parcelle destinée au Chemin Communal sur la base de 0,46 €/m² représentant un montant de 38,64 € auquel s'ajoute l'indemnité de remploi de 15 % soit 5,79 € et une indemnité d'éviction de 29,10 €, ce qui donne un montant total de 73,53 € ;

2 – concernant les parcelles IW n° 150 et 159 sur la base de 5,34 €/m² soient les prix de 16 987,00 € et 27 869,00 € ;

3 – concernant la parcelle KI n° 43 sur la base de 0,24 €/m² soit la somme de 2 903,00 € ;

4 – concernant les parcelles IS n° 2 et IR n° 6 sur la base de 0,46 €/m² soient les prix de 9 015,00 € et 5 185,00 €.

L'ensemble de cette opération s'élève à 62 032,53 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus ayant fait l'objet d'un compromis et se référant à l'avis du service des domaines ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, sachant que les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908-8241-2111 du Budget

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)